



413984400

Notices

FCC Compliance Statement

For United States Users

This equipment has been tested and found to comply with the limits for a Class B digital device, pursuant to Part 15 of the FCC Rules. These limits are designed to provide reasonable protection against harmful interference in a residential installation. This equipment generates, uses, and can radiate radio frequency energy and, if not installed and used in accordance with the instructions, may cause harmful interference to radio or television reception. However, there is no guarantee that interference will not occur in a particular installation. If this equipment does cause interference to radio and television reception, which can be determined by turning the equipment off and on, the user is encouraged to try to correct the interference by one or more of the following measures:

- Reorient or relocate the receiving antenna.
- Increase the separation between the equipment and receiver.
- Connect the equipment into an outlet on a circuit different from that to which the receiver is connected.
- Consult the dealer or an experienced radio/TV technician for help.

WARNING: The connection of a non-shielded equipment interface cable to this equipment will invalidate the FCC Certification of this device and may cause interference levels which exceed the limits established by the FCC for this equipment. It is the responsibility of the user to obtain and use a shielded equipment interface cable with this device. If this equipment has more than one interface connector, do not leave cables connected to unused interfaces. Changes or modifications not expressly approved by the manufacturer could void the user's authority to operate the equipment.

For Canadian Users

CAN ICES-3(B)/NMB-3(B)

Declaration of Conformity

According to 47CFR, Part 2 and 15 for Class B Personal Computers and Peripherals; and/or CPU Boards and Power Supplies used with Class B Personal Computers:

We: Epson America, Inc.
Located at: 3131 Katella Ave.
Los Alamitos, CA 90720

Telephone: (562) 981-3840

Declare under sole responsibility that the product identified herein, complies with 47CFR Part 2 and 15 of the FCC rules as a Class B digital device. Each product marketed, is identical to the representative unit tested and found to be compliant with the standards. Records maintained continue to reflect the equipment being produced can be expected to be within the variation accepted, due to quantity production and testing on a statistical basis as required by 47CFR §2.906. Operation is subject to the following two conditions: (1) this device may not cause harmful interference, and (2) this device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation.

Trade Name: Epson®
Type of Product: Image scanner
Model: J382D/J382E/J382A/J382D
Marketing Name: DS-530 II/DS-575W II/DS-730N/
DS-770 II

Epson America, Inc. Limited Warranty

A. What Is Covered: Epson America, Inc. (“Epson”) warrants to the original retail purchaser that the Epson product covered by this limited warranty statement, if purchased and operated only in the United States, Canada, or Puerto Rico, will be free from defects in workmanship and materials for a period of three (3) years from the date of original purchase. For warranty service, you may be required to provide proof of the date of original purchase.

B. What Epson Will Do To Correct Problems: If your Epson product requires service during the limited warranty period, please call the Epson ConnectionSM at (562) 276-4300 (U.S.) or (905) 709-3839 (Canada) between the hours of 6 AM to 8 PM, Pacific Time, Monday through Friday or 7 AM to 4 PM on Saturdays (hours subject to change), for warranty repair instructions and return authorization. An Epson service technician will provide telephone diagnostics to determine whether the product requires service. If warranty service is required, Epson will, at its option, exchange or repair the product without charge for parts or labor. If Epson authorizes an exchange for the defective unit, Epson will ship a replacement product to you, freight prepaid, so long as you use an address in the United States, Canada, or Puerto Rico. Epson will replace the product with the same or a comparable product refurbished to the Epson standard of quality. (The replacement product may not include promotional materials, accessories, documentation, manuals, software, or cables.) You are responsible for securely packaging the defective unit and returning it to Epson within five (5) working days of receipt of the replacement. Epson requires a debit or credit card number to secure the cost of the replacement product if you fail to return the defective one. If Epson authorizes repair instead of exchange, Epson will direct you to send your product to Epson or its authorized service center, where the product will be repaired and sent back to you. You are responsible for securely packaging the product and for all costs to and from the Epson authorized service center. When warranty service involves the exchange of the product or a part, the item replaced becomes Epson property. If service cannot be provided on the product for any reason and Epson no longer sells the same model, Epson will replace your product with a model of equal or superior value. Exchanged products and parts assume the remaining warranty period of your original product covered by this limited warranty, which may be new or remanufactured to Epson standards.

C. What This Warranty Does Not Cover:

1. Use outside the United States, Canada, or Puerto Rico
2. Any damage caused by or any service for third-party software, applications, parts, components, or peripheral devices added to the Epson product after its shipment from Epson (e.g., dealer or user-added boards, components, or cables)
3. Damage to photos or other materials scanned
4. Consumables, supplies, accessories, or other expendable items, such as rollers or pads, or items identified as being replaceable by the user in the product documentation. Consumables are items that wear out under normal use and must be replaced as needed (see your online *User’s Guide* for details)
5. Warranty service should the Epson label or logo or the rating label or serial number be removed
6. Any damage due to a failure to properly maintain the product (see your online *User’s Guide* for details)
7. Any damage caused by excessive continuous use
8. Any cosmetic damage caused by handling or normal wear and tear during usage
9. Damage resulting from improper return shipping
10. Damage caused by service performed by anyone other than an Epson authorized servicer
11. Any damage caused by misuse, abuse, improper installation, or neglect; disasters such as fire, flood, or lightning; or improper electrical currents, software, or interaction with non-Epson products
12. Any product or parts purchased as used, refurbished, or reconditioned

If a claimed defect cannot be identified or reproduced, you will be held responsible for the costs incurred. This warranty is not transferable.

D. DISCLAIMER OF WARRANTIES: EPSON’S SOLE AND EXCLUSIVE LIABILITY AND YOUR EXCLUSIVE REMEDY FOR BREACH OF WARRANTY SHALL BE

LIMITED TO EITHER, AT EPSON’S OPTION, REPAIR OR REPLACEMENT AS SET FORTH ABOVE. THE WARRANTY AND REMEDY PROVIDED ARE EXCLUSIVE AND IN LIEU OF ALL OTHER EXPRESSED OR IMPLIED WARRANTIES INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, THE IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY, FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE AND NON-INFRINGEMENT. SOME LAWS DO NOT ALLOW THE EXCLUSION OF IMPLIED WARRANTIES. IF THESE LAWS APPLY, THEN ALL EXPRESS AND IMPLIED WARRANTIES ARE LIMITED TO THE WARRANTY PERIOD IDENTIFIED ABOVE. UNLESS STATED HEREIN, ANY STATEMENTS OR REPRESENTATION MADE BY ANY OTHER PERSON OR FIRM ARE VOID. SOME STATES DO NOT ALLOW LIMITATIONS ON HOW LONG IMPLIED WARRANTIES LAST, SO THE ABOVE LIMITATIONS MAY NOT APPLY TO YOU.

E. EXCLUSION OF DAMAGES; EPSON’S MAXIMUM LIABILITY: IN NO EVENT SHALL EPSON OR ITS AFFILIATES BE LIABLE FOR ANY SPECIAL, INCIDENTAL, OR CONSEQUENTIAL DAMAGES OR ANY LOST PROFITS, COST OF SUBSTITUTE EQUIPMENT, DOWNTIME, CLAIMS OF THIRD PARTIES, INCLUDING CUSTOMERS, OR INJURY TO PROPERTY, RESULTING FROM THE USE OR INABILITY TO USE THE EPSON PRODUCT, WHETHER RESULTING FROM BREACH OF WARRANTY OR ANY OTHER LEGAL THEORY. IN NO EVENT SHALL EPSON OR ITS AFFILIATES BE LIABLE FOR DAMAGES OF ANY KIND IN EXCESS OF THE ORIGINAL RETAIL PURCHASE PRICE OF THE PRODUCT. SOME STATES DO NOT ALLOW EXCLUSION OR LIMITATION OF INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES, SO THE ABOVE LIMITATIONS MAY NOT APPLY TO YOU.

F. Disputes, Arbitration, Governing Laws:

1. Both you and Epson agree that any controversy or claim arising out of or relating to Epson products or services or this agreement shall be resolved by arbitration on an individual, non-class, non-representative basis, rather than in court. The arbitration shall be governed by the rules of JAMS that are in effect when the arbitration is filed, excluding any rules that permit arbitration on a class or representative basis and under the rules set forth in this agreement. The arbitrator, and not any federal, state, or local court or agency shall have the exclusive authority to resolve any dispute relating to the interpretation, applicability, enforceability, or formation, including but not limited to, any claim that all or any part is void or voidable. JAMS rules are available at <http://www.jamsadr.com> or by calling 1-800-352-5267. Disputes shall be resolved by a single neutral arbitrator, and both parties shall have a reasonable opportunity to participate in the selection of the arbitrator. If you wish, you may appear at the arbitration by phone. The arbitrator is bound by the terms of this agreement.

2. Pre-Arbitration Steps and Notice. Before submitting a claim for arbitration, you agree to try, for sixty (60) days, to resolve any dispute informally by contacting us at customer.inquires@ea.epson.com. Please include your name, address and contact information, the facts giving rise to the dispute, and the relief requested. You agree to act in good faith to resolve the dispute, but if you and Epson do not reach a resolution within the sixty (60) days, you may commence an arbitration.

3. Opt-out. You may elect to opt-out (exclude yourself) from the final, binding, individual arbitration procedure and waiver of class and representative proceedings specified in this agreement by sending a written letter to Epson America, Inc., ATTN: Legal Department, 3840 Kilroy Airport Way, Long Beach, CA 90806 (effective August 2020: 3131 Katella Ave., Los Alamitos, CA 90720), within thirty (30) days of your purchase of the Epson products and/or services that specifies (i) your name, (ii) your mailing address, and (iii) your request to be excluded from the final, binding individual arbitration procedure and waiver of class and representative proceedings specified in this Section F. In the event that you opt-out consistent with the procedure set forth above, all other terms shall continue to apply, including the requirement to provide notice prior to litigation.

4. There is no judge or jury in arbitration and your grounds for appeal are limited, however, the arbitrator is empowered to grant relief and award you the same damages as a court could, including declaratory or injunctive relief. Judgment on the arbitration may be entered in any court having jurisdiction.

5. Notwithstanding the foregoing, you may bring an individual action in a small claims court of your state or municipality if the action is within that court’s jurisdiction and is pending only in that court.

6. Notwithstanding the foregoing, we also both agree that you or we may bring suit in court to enjoin infringement or other misuse of trademark, patent infringement, copyright, or trade secret.

7. Any action must be brought within one (1) year of the expiration of the warranty.

8. If any provision in this Section F is found to be unenforceable, that provision shall be severed with the remainder of this agreement remaining in full force and effect. The foregoing shall not apply to the prohibition against class or representative actions. This means that if Section 9 (below) is found to be unenforceable, the entire Section 9 (but only Section 9) shall be null and void.

9. We each agree that any dispute resolution proceedings will be conducted only on an individual basis and not in a class, consolidated or representative action.

10. This Section F is governed by the Federal Arbitration Act.

G. Other Provisions:

1. Other Rights You May Have: This warranty gives you specific legal rights, and you may also have other rights which vary from jurisdiction to jurisdiction. Some jurisdictions do not allow limitations on how long an implied warranty lasts, or allow the exclusion or limitation of incidental or consequential damages, so the above limitations or exclusions may not apply to you.

2. Warranties in Canada: In Canada, warranties include both warranties and conditions.

3. Governing Law: Except for any claims subject to arbitration pursuant to Section F, you and Epson agree that the law of the state where you reside shall govern.

4. Venue: Except for claims subject to arbitration pursuant to Section F, in the event of a dispute you and Epson both consent to the jurisdiction of your state of residence or, if none, then of the courts in Los Angeles County, California.

To find the Epson Authorized Reseller nearest you, visit www.epson.com in the U.S. or www.epson.ca in Canada. To find the Epson Customer Care Center nearest you, visit www.epson.com/servicecenterlocator in the U.S. or www.epson.ca/servicecenterlocator in Canada.

EPSON is a registered trademark of Seiko Epson Corporation. Epson Connection is a service mark of Epson America, Inc. General Notice: Other product names used herein are for identification purposes only and may be trademarks of their respective owners. Epson disclaims any and all rights in those marks. This information is subject to change without notice.

Avis

Déclaration de conformité FCC

Pour les utilisateurs des États-Unis

À l’issue des tests dont il a fait l’objet, cet appareil a été déclaré conforme aux normes des appareils numériques de classe B, conformément à la partie 15 de la réglementation FCC. Ces normes sont destinées à assurer un niveau de protection adéquat contre les interférences dans les installations résidentielles. Cet équipement produit, utilise et peut émettre des fréquences radioélectriques et, s’il n’est pas installé ou utilisé conformément aux directives, peut brouiller les ondes radio ou télévision. Toutefois, il est impossible de garantir qu’aucune interférence ne se produira dans une installation particulière. Si cet équipement brouille la réception des ondes radio et télévision, ce que vous pouvez déterminer en éteignant et en rallumant l’équipement, nous vous encourageons à prendre l’une ou plusieurs des mesures correctives suivantes :

- Réorientez ou déplacez l’antenne.
- Éloignez l’appareil du récepteur.
- Branchez l’appareil dans une autre prise ou dans un autre circuit que celui du récepteur.
- Demandez conseil au revendeur de l’appareil ou à un technicien radio/télévision expérimenté.

AVERTISSEMENT : Le branchement d’un câble d’interface non blindé à cet équipement entraînera l’annulation de l’homologation FCC de cet équipement et risque de causer des interférences dépassant les limites établies par la FCC pour ce matériel. Il incombe à l’utilisateur de se procurer et d’utiliser un câble d’interface blindé avec cet équipement. Si l’équipement est doté de plusieurs connecteurs d’interface, évitez de connecter des câbles à des interfaces inutilisées. Toute modification non expressément autorisée par le fabricant peut annuler la permission d’utilisation de l’équipement.

Pour les utilisateurs du Canada

CAN ICES-3(B)/NMB-3(B)

Déclaration de conformité

Selon la norme 47CFR, parties 2 et 15, régissant les ordinateurs personnels et périphériques de classe B, et/ou les unités centrales et les dispositifs d’alimentation électrique utilisés avec les ordinateurs personnels de classe B :

Nous : Epson America, Inc.
Situés à : 3131 Katella Ave.
Los Alamitos, CA 90720

Téléphone : 562 981-3840

déclarons en vertu de notre seule responsabilité que le produit identifié dans la présente est conforme à la norme 47CFR, parties 2 et 15, des règles FCC visant les dispositifs numériques de classe B. Chaque produit commercialisé est identique à l’appareil représentatif testé et jugé conforme aux normes. Les dossiers indiquent que l’équipement produit se situe dans les limites acceptables, du fait de la production en quantité et des essais statistiques réalisés, conformément à la norme 47CFR, alinéa 2.906. L’utilisation de l’appareil doit s’effectuer selon deux conditions : 1) cet appareil ne doit pas provoquer d’interférences néfastes, et 2) cet appareil doit tolérer les interférences reçues, y compris celles qui risquent de provoquer un fonctionnement indésirable.

Nom commercial : Epson®
Type de produit : Scanner d’images
Modèle : J382D/J382E/J382A/J382D
Nom de marketing : DS-530 II/DS-575W II/DS-730N/
DS-770 II

Garantie limitée d’Epson America, Inc.

A. Ce qui est couvert : Epson America, Inc. (« Epson ») garantit à l’acheteur d’origine au détail que le produit Epson couvert par la présente garantie limitée, s’il est acheté et utilisé au Canada, aux États-Unis ou à Porto Rico, sera exempt de défauts de fabrication et de vices de matériau pour une période de trois (3) ans à compter de la date d’achat d’origine. Pour toute intervention au titre de la garantie, vous pourriez devoir fournir la preuve de la date d’achat d’origine.

B. Comment Epson corrigera les problèmes : Si, durant la période de garantie limitée, le produit Epson exige une intervention, veuillez communiquer avec Epson Connection^{MS} au 905 709-3839 (Canada) ou 562 276-4300 (États-Unis) du lundi au vendredi, de 6 h à 20 h, heure du Pacifique ou le samedi, de 7 h à 16 h, heure du Pacifique (les heures peuvent changer) pour obtenir des instructions concernant les réparations sous garantie et une autorisation de retour de la marchandise. Un technicien Epson établira un diagnostic par téléphone pour déterminer si le produit exige une intervention. Si une intervention au titre de la garantie est nécessaire, Epson peut, à sa discrétion, remplacer ou réparer le produit, sans frais de pièces ni de main-d’œuvre. Si Epson autorise le remplacement de l’unité défectueuse, Epson vous enverra un produit de remplacement, en port payé, si vous avez une adresse au Canada, aux États-Unis ou à Porto Rico. Epson remplacera le produit par un produit du même modèle ou d’un modèle comparable remis à neuf conformément aux normes de qualité d’Epson. (Le produit de remplacement pourrait exclure le matériel promotionnel, les accessoires, la documentation, les manuels, les logiciels ou les câbles.) Vous avez la responsabilité d’emballer correctement l’unité défectueuse et de la retourner à Epson dans un délai de cinq (5) jours ouvrables suivant la réception de l’unité de remplacement. Epson vous demandera un numéro de carte de crédit ou de débit pour couvrir le coût du produit de remplacement au cas où vous ne retourneriez pas le produit défectueux. Si Epson autorise une réparation plutôt qu’un échange, Epson vous demandera de lui envoyer votre produit directement ou à son centre de service autorisé, qui réparera le produit et vous le renverra. Vous avez la responsabilité d’emballer correctement le produit et devez payer la totalité des coûts d’expédition vers et depuis le centre de service autorisé Epson. Lorsqu’une intervention au titre de la garantie nécessite l’échange du produit ou d’une pièce, l’élément remplacé devient la propriété d’Epson. S’il n’est pas possible de réparer le produit pour quelque raison que ce soit et qu’Epson ne vend plus le modèle en question, Epson remplacera le produit par un produit d’un autre modèle de valeur équivalente ou supérieure. Les produits et pièces remplacés, qui pourront être neufs ou réusinés conformément aux normes de qualité d’Epson, sont couverts pour la période de garantie restante du produit d’origine couvert par la présente garantie limitée.

C. Ce que la présente garantie ne couvre pas :

1. L’utilisation hors du Canada, des États-Unis ou de Porto Rico.
2. Tous les dommages causés par des logiciels, des applications, des pièces, des composantes ou des appareils périphériques de tiers ajoutés au produit d’Epson après son envoi par Epson ou tout entretien visant ceux-ci (par exemple, les cartes, composantes ou câbles ajoutés par le revendeur ou l’utilisateur).
3. Les dommages causés à des photos ou à tout autre type de documents numérisés.
4. Les articles consommables, les fournitures, les accessoires ou les autres articles consommables, comme les rouleaux ou les coussinets, ou les articles indiqués comme étant remplaçables par l’utilisateur dans les documents qui accompagnent le produit. Les articles consommables sont des articles qui s’usent dans le cadre d’une utilisation normale de l’appareil et qui doivent être remplacés au besoin (voir le *Guide de l'utilisateur* en ligne à ce sujet).
5. Les interventions au titre de la garantie lorsque l’étiquette ou le logo Epson, le numéro de série ou la plaque signalétique ont été enlevés.
6. Tous les dommages causés par un entretien inadéquat du produit (voir le *Guide de l'utilisateur* en ligne à ce sujet).
7. Tous les dommages découlant d’une utilisation excessive et continue du produit.
8. Tous les dommages esthétiques découlant de la manipulation ou l’usure normale pendant l’utilisation.
9. Les dommages résultant d’avaries lors d’un transport inapproprié.
10. Les dommages résultant de l’entretien fait par un tiers autre qu’un réparateur Epson autorisé.

11. Tous les dommages causés par une mauvaise utilisation, une utilisation abusive, une installation incorrecte, une négligence, les catastrophes comme un incendie, une inondation ou la foudre, une surtension électrique, un logiciel ou une interaction avec des produits de marque autre qu’Epson.

12. Tous les produits ou toutes les pièces achetés usagés, remis à neuf ou remis en état.

Si une anomalie déclarée ne peut être décelée ni reproduite, il vous incombera de payer les frais engagés. La présente garantie est incessible.

D. STIPULATION D’EXONÉRATION DE GARANTIES : LA RESPONSABILITÉ UNIQUE D’EPSON ET VOTRE DÉDOMMAGEMENT EXCLUSIF EN CAS DE RUPTURE DE GARANTIE SERONT LIMITÉS, AU CHOIX D’EPSON, À LA RÉPARATION OU AU REMPLACEMENT, COMME INDIQUÉ CI-DESSUS. LA GARANTIE ET LE DÉDOMMAGEMENT SONT EXCLUSIFS ET REMPLACENT TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S’Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D’ADAPTABILITÉ À UNE FIN PARTICULIÈRE ET DE NON-VIOLATION DE DROITS. CERTAINES LOIS NE PERMETTENT PAS L’EXCLUSION DE GARANTIES IMPLICITES. LE CAS ÉCHÉANT, L’EFFET DE TOUTES LES GARANTIES EXPRESSES ET IMPLICITES SE LIMITE À LA PÉRIODE DE GARANTIE MENTIONNÉE PRÉCÉDEMMENT. SAUF DISPOSITIONS CONTRAIRES, TOUTE DÉCLARATION OU GARANTIE FAITE PAR UNE AUTRE PERSONNE OU SOCIÉTÉ EST NULLE. CERTAINS ÉTATS N’AUTORISENT PAS LES LIMITATIONS VISANT LA DURÉE D’UNE GARANTIE IMPLICITE; LES LIMITATIONS INDIQUÉES PRÉCÉDEMMENT POURRAIENT AINSI NE PAS ÊTRE APPLICABLES.

E. EXCLUSION DES DOMMAGES; RESPONSABILITÉ MAXIMALE D’EPSON : NI EPSON NI SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES NE POURRONT ÊTRE TENUS RESPONSABLES EN CAS DE DOMMAGES SPÉCIAUX, INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS ET EN CAS DE PERTES DE BÉNÉFICES, DES COÛTS DE L’ÉQUIPEMENT DE SUBSTITUTION, DU TEMPS D’ARRÊT, DES RÉCLAMATIONS DE TIERS, Y COMPRIS DE CLIENTS, OU DES DOMMAGES MATÉRIELS DÉCOULANT DE L’UTILISATION OU DE L’IMPOSSIBILITÉ D’UTILISER LE PRODUIT EPSON, QU’ELLE SOIT CAUSÉE PAR UNE VIOLATION DE LA GARANTIE OU TOUTE AUTRE THÉORIE JURIDIQUE. EN AUCUN CAS EPSON OU SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES DE QUELQUE TYPE QUE CE SOIT QUI EXCÈDENT LE PRIX D’ACHAT AU DÉTAIL ORIGINAL DU PRODUIT. CERTAINS ÉTATS N’AUTORISENT PAS L’EXCLUSION OU LES LIMITATIONS VISANT LES DOMMAGES ACCIDENTELS OU INDIRECTS; LES LIMITATIONS INDIQUÉES PRÉCÉDEMMENT POURRAIENT AINSI NE PAS ÊTRE APPLICABLES.

F. Différends, arbitrage, lois applicables :

1. Vous et Epson convenez que toutes les controverses ou réclamations en lien avec les produits ou services d’Epson ou avec la présente entente seront réglées par arbitrage sur une base individuelle (et non dans le cadre d’une action collective ou d’un mandat représentatif), plutôt que devant les tribunaux. L’arbitrage sera régi par le règlement de JAMS en vigueur au moment où une demande d’arbitrage est déposée, et par les règles énoncées dans la présente entente, à l’exclusion des règles qui permettent l’arbitrage sur la base d’actions collectives et de mandats représentatifs. L’arbitre, et non un tribunal ou un organisme fédéral, étatique, provincial, territorial ou local, détient le pouvoir exclusif de régler un différend découlant de l’interprétation, de l’applicabilité, du caractère exécutoire ou de la création des présentes, y compris, mais sans s’y limiter, toute déclaration indiquant qu’une partie ou l’intégralité des présentes est nulle ou annulable. On peut consulter le règlement de JAMS à l’adresse http://www.jamsadr.com, ou en composant le 1 800 352-5267. Les différends doivent être résolus par un seul arbitre neutre, et les deux parties doivent avoir une possibilité raisonnable de participer à la sélection de l’arbitre. Si vous le souhaitez, vous pouvez comparaître par téléphone. L’arbitre est lié par les conditions de la présente entente.

2. Préparation à l’arbitrage et avis. Avant de soumettre une demande d’arbitrage, vous acceptez de vous efforcer de résoudre tout différend de façon informelle pendant soixante (60) jours en communiquant avec nous à l’adresse customer.inquires@ea.epson.com. Prière de nous indiquer votre

nom, votre adresse, vos coordonnées, les faits à l’origine du différend et les dommages-intérêts demandés. Vous vous engagez à agir de bonne foi pour résoudre le différend, mais si vous et Epson n’arrivez pas à convenir d’un règlement au cours de la période de soixante (60) jours, vous pouvez alors démarrer la procédure d’arbitrage.

3. Retrait. Vous pouvez choisir de vous retirer (vous exclure) de la procédure d’arbitrage individuelle, exécutoire et finale, et de la renonciation aux procédures d’action collective et aux mesures représentatives mentionnées dans la présente entente en adressant une lettre à Epson America, Inc., à l’attention du : Legal Department, 3840 Kilroy Airport Way, Long Beach, CA 90806, U.S. (en vigueur en août 2020 : 3131 Katella Ave., Los Alamitos, CA 90720, U.S.) dans les trente (30) jours suivant votre achat de produits et/ou services Epson, dans laquelle figurent i) votre nom, ii) votre adresse postale, et iii) votre demande d’être exclu de la procédure d’arbitrage finale, exécutoire et individuelle et de la renonciation aux procédures d’action collective et aux mesures représentatives figurant au présent article F. Dans le cas où vous choisissez de vous retirer en suivant la procédure décrite ci-dessus, toutes les autres modalités continuent de s’appliquer, y compris l’obligation de fournir un avis préalable à un différend.

4. Il n’y a ni juge ni jury lors d’un arbitrage et vos motifs d’appel sont limités, mais l’arbitre est habilité à accorder des dommages-intérêts et peut vous accorder les mêmes dommages-intérêts qu’un tribunal pourrait le faire, y compris un jugement de constatation ou une mesure injonctive. La décision de l’arbitrage pourra faire l’objet d’un jugement par tout tribunal compétent.

5. Nonobstant ce qui précède, vous pouvez intenter une action individuelle à la Cour des petites créances de votre État, province ou municipalité si l’action relève de la compétence de ce tribunal et qu’elle est en instance uniquement dans cette cour.

6. Nonobstant ce qui précède, chacune des deux parties aux présentes reconnaît en outre qu’elle peut intenter une poursuite en cour visant à interdire la violation ou toute autre utilisation abusive de ses marques de commerce, brevets, droits de propriété intellectuelle ou secrets commerciaux.

7. Toutes les actions doivent être intentées dans l’année (1 an) suivant la date d’expiration de la garantie.

8. Si l’une ou l’autre des dispositions du présent article F est déclarée inexécutoire, cette disposition sera retirée et le reste de la présente entente restera en vigueur. Ce qui précède ne s’applique pas à l’interdiction d’action collective ou de mesures représentatives. Par conséquent, si l’article 9 (ci-après) est déclaré inexécutoire, l’article 9 en entier (mais seulement l’article 9) deviendra nul et non avenue.

9. Les deux parties aux présentes acceptent que les procédures de règlement des différends ne soient effectuées que sur une base individuelle et non dans le cadre d’une action collective, de groupe, ou de mesures représentatives.

10. Le présent article F est régi par la Federal Arbitration Act.

G. Autres dispositions :

1. Autres droits que vous pourriez avoir : La présente garantie vous confère des droits précis, et vous pourriez avoir d’autres droits selon le territoire de compétence. Certains territoires n’autorisent pas les limitations quant à la durée d’une garantie implicite ni les exclusions ou limitations des dommages consécutifs ou indirects; les limitations ou exclusions indiquées précédemment pourraient ainsi ne pas être applicables.

2. Garanties au Canada : Au Canada, les garanties englobent les garanties et les conditions.

3. Lois applicables : À l’exception de ce qui est stipulé à l’article F en matière d’arbitrage, vous et Epson reconnaissez que les réclamations sont régies par les lois de l’État ou de la province où vous résidez.

4. Lieu : Dans l’éventualité d’un différend, à l’exception des réclamations qui font l’objet d’un arbitrage conformément aux dispositions de l’article F, vous et Epson reconnaissez la compétence des tribunaux de l’État ou de la province où vous résidez ou, s’il n’y en a pas, de ceux du comté de Los Angeles, en Californie (États-Unis).

Pour trouver le revendeur autorisé Epson le plus près de chez vous, visitez le site www.epson.ca (ou www.epson.com si vous habitez aux États-Unis).

Pour trouver le centre de service Epson le plus près de chez vous, visitez le site www.epson.ca/servicecenterlocator (ou www.epson.com/servicecenterlocator si vous habitez aux États-Unis).

EPSON est une marque déposée de Seiko Epson Corporation. Epson Connection est une marque de service d’Epson America, Inc. Avis général : Les autres noms de produit figurant dans le présent document ne sont cités qu’à des fins d’identification et peuvent être des marques de commerce de leurs propriétaires respectifs. Epson renonce à tous les droits associés à ces marques. L’information contenue dans le présent document peut être modifiée sans préavis.